

# VILLE DE DÉGELIS

(Nom de la municipalité)

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 3 octobre 2022 à 19 h 00 heures au sous-sol du Centre culturel Georges Deschênes, situé au 367, avenue Principale à Dégelis.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : PDM-7-2022

**Nature et effets :** Rendre réputé conforme la largeur minimale d'un lot à 42,67 mètres au lieu de 50 mètres pour une résidence.

**Identification du site concerné :** Cette demande concerne les propriétés situées au 775 et 783, rang Turcotte à Dégelis et portant les numéros de lots 4 328 510 et 4 328 516 du Cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Dégelis ce 22<sup>e</sup> jour de septembre 2022

Sebastien Bourgeault  
signature

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné (e), Sebastien Bourgeault de la municipalité Dégelis, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 22 septembre 2022 entre 16h00 et 16h00 heures.

Je, soussigné (e) résidant à Dégelis certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le faisant publier sur le site internet de la ville de Dégelis.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22<sup>e</sup> jour de septembre 2022

Sebastien Bourgeault  
signature

greffier  
titre